

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT CINQ****Le 20 mars 2025 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 mars 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCRAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique (arrivé à 19h45), M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 33 Nombre de votants : 38

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme CALLEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. LAPALLUS Marc (Cuisinier).

N°2025/N°067

**OBJET : PISCINE NOUVELLE – AVENANT 1 MARCHE LOT 8-10
« CHAUFFAGE TRAITEMENT DE L'AIR PLOMBERIE
SANITAIRES »**

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°8-10 concerne les « Chauffage traitement de l'air plomberie sanitaires » et a été attribué à la société BEALEM, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 1 209 511.20 €

Montant TTC : 1 451 413.44 €

Sans atteindre à la qualité des prestations, le projet fait l'objet d'une réévaluation des besoins avec la Maîtrise d'Ouvrage.

Il a été décidé de supprimer la douche sensorielle et de la remplacer par une douche écossaise. Cela nécessite l'installation d'un seau d'eau froide en Inox de marque KLAFS. Ce système de rafraîchissement représente une alternative remarquable dans un processus de détente et de soin du corps.

Ainsi, l'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Au niveau de la suppression de la douche sensorielle :
Moins-value de 11 990.00 € HT ;
- Au niveau de la mise en place du seau d'eau froide en inox :
Plus-value de 1 249.00 € HT.

Soit au total une moins-value de 10 741.00 € HT.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent -0.89% de diminution au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 10 741.00 €

Montant TTC : - 12 889.20 €

% d'écart introduit par l'avenant : -0.89% de diminution au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 1 198 770.20 €

Montant TTC : 1 438 524.24 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1 du marché de construction d'une piscine intercommunale – lot n°8-10« Chauffage traitement de l'air plomberie sanitaires », relatif à la modification non substantielle des prestations entraînant une moins-value de 10 741.00 € HT,
- autorise M. le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents,
- dit que les dépenses sont inscrites au budget piscine nouvelle en section d'investissement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M Marc LAPALLUS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250320-2025-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025
Publication : 27/03/2025